



002362

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 16 JUIL. 1997

**DIRECTION DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Département "Initiatives et Insertion"  
Mission "Environnement social des jeunes"

Affaire suivie par :  
Pierre BRESSAN  
Tél : 01.40 45 93 86

**LA MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

**A**

**MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS  
DE REGION**

**INSTRUCTION N° 97 - 100 JS**

- Directions régionales et départementales de la  
Jeunesse et des Sports

**MESDAMES ET MESSIEURS  
LES PREFETS DE DEPARTEMENT**

- Directions départementales de la Jeunesse  
et des Sports

**OBJET : Programme national de lutte contre les toxicomanies.  
Actions du ministère de la Jeunesse et des Sports en 1997.**

**PJ : 3 annexes.**

Le ministère de la Jeunesse et des Sports participe pour la 11ème année consécutive au programme de lutte contre les toxicomanies mis en oeuvre par le Gouvernement et coordonné par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

.../...

Le terme de "drogue" doit s'entendre au sens large. En effet, de nombreuses études en matière de santé mettent en évidence sous le terme de tendances ou comportements addictifs, la consommation diversifiée et cumulée de substances psychoactives ou l'usage excessif de produits qui peuvent entraîner de réelles atteintes à la santé ou la perte de contrôle de soi. Ce sont ces produits (cannabis, ecstasy, alcool, médicaments, tabac,...), illicites ou licites, qui induisent les phénomènes d'abus et de dépendances et qui sont pris en considération, dans cette instruction, sous le terme de "drogues".

## LES ORIENTATIONS GENERALES

Le programme proposé, pour l'année 1997, à la MILDT dispose d'un financement de 10 MF et se fixe les orientations générales suivantes :

- conforter la démarche de **prévention globale** fondée sur la notion de santé au sens où la définit l'organisation mondiale pour la santé (OMS) : "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité",

- améliorer "sur le terrain" les **conditions de vie quotidienne des jeunes les plus exposés** aux risques de dérive parmi lesquels s'inscrivent les usages de drogues,

- développer les actions préventives en direction des jeunes qui, sans être dépendants, sont **consommateurs de substances psychoactives illicites et licites**. Ces actions s'efforceront d'inciter les jeunes à mettre fin à leur consommation. Pour le moins, elles devront permettre d'éviter le passage de l'usage à l'abus et de l'abus à la dépendance. Pour votre information, les chefs de projets désignés par les préfets de département disposeront également de crédits spécifiques destinés prioritairement au financement de cette mesure nouvelle, inscrite dans le cadre de la "prévention primaire".

Dans toute la mesure du possible, vous coordonnerez votre action à celle d'autres partenaires institutionnels : les comités communaux et départementaux de prévention de la délinquance (CCPD et CDPD), les comités d'environnement social instaurés dans les établissements scolaires à l'initiative du ministère de l'Éducation Nationale ainsi que les pôles de compétence "jeunesse". Vous mènerez, plus particulièrement, votre intervention en collaboration avec le chef de projet, chargé par le Préfet de coordonner les travaux des comités restreints de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Il importe que cette action s'inscrive dans une politique départementale concertée et qu'elle s'intègre dans une analyse générale de la situation et des besoins. Les politiques locales contractualisées de jeunesse offrent un cadre approprié pour conduire cette opération.

Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des actions de prévention, je vous invite à vous assurer des garanties nécessaires quant au niveau des intervenants, à la définition des objectifs, à l'adéquation des moyens mis en oeuvre pour les atteindre et à la mise au point des dispositifs d'évaluation qualitative et quantitative.

## LES ACTIONS LOCALES

L'accent sera mis sur une politique de soutien aux actions locales de prévention menées à l'initiative des associations, des antennes du réseau "information jeunesse" et des collectivités locales, ou auxquelles les "personnes-ressources", en charge du dossier, auront donné l'impulsion initiale.

Dans ce cadre, il vous appartiendra de privilégier les actions de prévention dont les jeunes sont à la fois les destinataires et les promoteurs.

Seront prises en compte à ce titre, les actions d'animation, de sensibilisation, de communication, d'information, de formation et d'insertion.

Vous veillerez, après sélection, à financer **exclusivement** les projets à caractère culturel, artistique, humanitaire, sportif ou de loisir, fondés sur une réelle implication des jeunes et qui répondent aux critères suivants :

- l'inscription dans un contexte de **proximité**, au plus près de la vie quotidienne des jeunes, **hors du temps scolaire ou professionnel**,
- la dimension **pérenne**,
- la **démultiplication** auprès des différents publics (jeunes, familles, relais professionnels ou bénévoles),
- l'organisation dans la **durée**,
- la **cohérence et les capacités dynamiques** par rapport à l'ensemble des actions menées **parallèlement**,
- la pertinence des **moyens d'observation et d'évaluation qualitative et quantitative**.

La mise en oeuvre de ces actions suppose la réunion de compétences techniques et pédagogiques diverses qui, précisément, s'exercent dans vos services, à la fois dans le domaine des activités d'expression et dans celui des activités physiques et sportives. Je souhaite que des relations de collaboration entre la "personne-ressource", en charge du dossier, et ses collègues d'autres secteurs puissent, selon la nature des projets, s'instaurer ou se renforcer, dans le respect des prérogatives de chacun.

Je tiens à souligner le rôle déterminant des services du ministère dans cette mobilisation et je souhaite que ces actions puissent être révélatrices de sa spécificité d'intervention, en terme de diversité et d'originalité des propositions, de capacité à dynamiser les réseaux locaux et de qualité des moyens mis en oeuvre pour favoriser l'expression et le dialogue.

Les crédits correspondant à ce programme vous seront prochainement délégués.

## FORMATION ET INFORMATION DES PERSONNELS

Le ministère organise, les 3, 4 et 5 décembre prochains, à la cité internationale universitaire de Paris, trois journées de réflexion consacrées aux pratiques de prévention des "conduites à risques" chez les jeunes.

Conçu comme une occasion de rencontres, d'échanges, d'analyse et de capitalisation des expériences, cet espace de réflexion est ouvert à l'ensemble des acteurs des secteurs éducatif, social, sanitaire et culturel et prévoit la contribution de praticiens des pays de l'Union Européenne, de Suisse et du Québec.

Le stage qui figure au plan national de formation continue des personnels sous le code POPJ 033, s'inscrit dans le cadre de ces rencontres.

## DOCUMENTATION

Les services du ministère, en liaison avec des représentants des services déconcentrés et des experts extérieurs, réalisent et diffusent un ensemble de documents. Conformément à la procédure mise en oeuvre dès l'an passé, des stocks, destinés à satisfaire vos propres besoins ainsi que ceux de vos partenaires associatifs ou institutionnels, seront systématiquement constitués à l'échelle des départements et des régions.

## EVALUATION

La démarche d'évaluation qualitative et quantitative, menée conjointement par l'administration centrale et les services déconcentrés, a pour fonction essentielle de clarifier et rendre cohérentes les positions communes portées, à ces deux niveaux, afin d'anticiper et de définir les stratégies et les modes d'intervention.

Les informations que vous transmettez (cf. annexe 3) permettront de concevoir les formations nationales à mettre en place et de renforcer la coordination de l'action interministérielle locale.

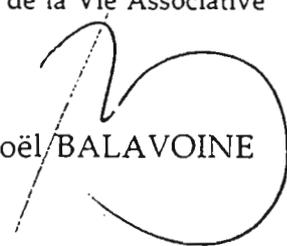
C'est sur ces bases que l'administration centrale du ministère fera valoir ses analyses et propositions auprès de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et auprès de ses partenaires des autres administrations concernées.

Vous trouverez, en annexe 1, le tableau de suivi à compléter et à renvoyer sous le présent timbre à la mission "environnement social des jeunes", dès que vous aurez procédé à votre propre répartition des crédits.

Vous trouverez, en annexes 2 et 3, les imprimés "fiche de suivi/évaluation" dont l'un doit être rempli par l'opérateur et l'autre par vos soins, et qu'il vous appartiendra de renvoyer, dès que l'action sera terminée, et ce avant le 31 mars 1998.

Dans les procédures de déconcentration, l'administration centrale du ministère exerce un rôle de coordination, d'aide et de conseil. A cet effet, votre correspondant au sein de la mission "environnement social des jeunes" - Pierre BRESSAN - Tél. 01.40.45.93.86, se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à ce dossier.

Pour la Ministre,  
et par délégation  
Le Directeur de la Jeunesse  
et de la Vie Associative



Joël BALAVOINE

ANNEXE 1

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
**TABLEAU DE SUIVI**  
 Actions de prévention des toxicomanies

| OBJECTIFS GÉNÉRAUX (1) | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS (2) | NATURE DES ACTIONS | INDICATEURS (3)<br><i>facultatif</i> | OPÉRATEUR | PUBLICS | FINANCEMENT | OBSERVATIONS |
|------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------|---------|-------------|--------------|
|                        |                             |                    |                                      |           |         |             |              |

(1) - Objectifs généraux déterminés par l'instruction.

(2) - Objectif opérationnel : il est du domaine de l'observable, du mesurable. Chaque action a ses propres objectifs. L'exploitation des objectifs opérationnels est un passage obligé, essentiel de tout processus évaluatif.

(3) - Indicateur : c'est une variable dont certaines valeurs sont significatives au regard des buts et des objectifs visés. Un indicateur traduit des phénomènes quantitatifs ou qualitatifs, il se présente sous forme chiffrée ou visuelle (graphique).

# FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

( à remplir par l'opérateur)

(Cette 1ère partie représente le travail de base de l'évaluation :  
il s'agit d'apprécier les résultats de ce qui est réalisé sur le terrain)

## PROJET PRESENTE PAR :

Nom de l'organisme :

Activité habituelle :

Qualification de l'encadrement :

- diplômé :

- salariés :

- bénévoles :

---

## DIAGNOSTIC

Consiste en l'explicitation, l'approfondissement, l'analyse d'un problème identifié

---

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Prévention

Globale

Spécifique

Curatif

Autre

Préciser -

-

-

-

-

Formation

Interne à jeunesse et sports

Externe

---

**ACTIONS :**

- sur plusieurs années

reconduite en l'état

Dates

reconduite avec modification

Périodes

- actions isolées ou ponctuelles

---

**PARTENAIRES ASSOCIES - ROLE DE CHACUN**

**Cofinancement**

Acteurs de terrain

Acteurs institutionnels

Comment le partenariat s'instaure-t-il dans le cadre de l'action :

**IMPLICATION JEUNESSE ET SPORTS :**

Cofinancement

Intervention en personnel  
(intervenants mis à disposition, etc.)

Intervention en service  
(prêt de locaux, de matériel, secrétariat, documentation, etc.)

Organisation par jeunesse et sports

Complète

Partielle

---

**PUBLICS :**

tranche d'âge

⇒ nombre :

sexe

⇒ % garçons :  
% filles :

chômeurs

immigrés

acteurs sociaux

---

**ZONE COUVERTE :**

département :

ville :

quartier :

---

**ATTENTE DES OBJECTIFS ET ÉVALUATION**

Action non réalisée

- éléments qui ont ou non permis de répondre aux attentes
- comment a-t-on abouti à ce résultat ? Pourquoi ?
- quelles conclusions en tire-t-on pour l'avenir ?

les retombées observables  
l'émergence d'autres projets  
par rapport aux jeunes  
partenariat

les retombées imprévues

Comment les jeunes sont-ils approchés, mobilisés

---

EVOLUTION DES COFINANCEMENTS, DU PARTENARIAT :

Qui a évalué l'action ?

- groupe de pilotage
- opérateur
- personne ressource.

**BUDGET**

COUT TOTAL DE L'ACTION :

| DEPENSES                                | RECETTES        |          |
|---|-----------------|----------|
|   | Co-financements |          |
|   | Organismes      | Montants |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
|   | -               | -        |
| Montant du soutien Jeunesse et Sports : |                 |          |

## ANNEXE 3

# FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

(A remplir par la personne ressource chargée du dossier prévention)

Cette deuxième partie doit permettre de présenter la synthèse qualitative et quantitative de l'ensemble des actions au regard de la dimension locale et de prendre en considération les avis, observations et propositions de la personne-ressource, responsable des axes d'intervention et des stratégies à mettre en place en matière de prévention.

Lieu d'exercice :

Nom de la personne ressource :

En fonction sur ce dossier depuis le :

Autres dossiers suivis :

### DIAGNOSTICS LOCAUX

- études préalables réalisées dans le département (grandes caractéristiques du contexte local)
- grandes tendances de la population jeune
- flux de la population jeune selon les saisons
- y a t'il des grands rassemblements culturels ou sportifs dans votre département?
- grandes tendances épidémiologiques
- phénomènes de dépendance et de consommation de produits... (ecstasy...)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Nombre d'action(s) réalisée(s) dans l'année
- Le(s) publics touché(s) directement
- Outils de mesure d'impact de ces actions

## PARTENARIAT

- les associations partenaires :
- autres : à préciser
- nature de l'action engagée par les partenaires : éléments pour qualifier et quantifier ce travail
- évolution du partenariat
- y a-t'il un pôle de compétence jeunesse dans votre département/un pôle de prévention toxicomanie? (indiquer notamment les modalités de fonctionnement et le rôle de la DDJS)
- autre dispositif ou réseau initiant une dynamique locale en matière de prévention des toxicomanies

## DOSSIER PREVENTION

- pourriez-vous soumettre des propositions qui vous sembleraient indispensables et qui ne sont pas actuellement traitées ou prises en considération par l'institution?
- axe documentaire : précisez nous vos usages et demandes de documentation.
  - \* Quels sont les documents les plus utilisés et dans quelles conditions/les moins utilisés et pourquoi ?
  - \* Quels sont vos besoins en matière de documentation ?
  - \* Dans l'hypothèse de réalisation de nouveaux documents, quels seraient vos besoins ?
- axes prioritaires selon vous du dossier prévention des toxicomanies
  - \* évolution du dossier prévention au sein de la DDJS
  - \* avez-vous constitué un réseau localement en matière de prévention?
- autres questions sur lesquelles vous souhaiteriez vous exprimer ?